



## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°064/OP/2021

En partenariat avec la Province de Jerada, le Conseil Régional de l'Oriental, le Conseil Provincial de Jerada, et la Commune Urbaine de Jerada, l'Agence de l'Oriental lance un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de la voie de contournement liant la petite mine et l'institut d'interprétation du patrimoine minier aux deux voies principales au niveau de la ville de Jerada-province de Jerada en Lot unique.

Dans ce cadre, il sera procédé, le **Lundi 15 Novembre 2021 à 10 h**, à la salle des réunions de l'Agence de l'Oriental, sise au 13, Rue Mohamed Abdou-Oujda à l'ouverture des plis de l'appel d'offres précité.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'Agence de l'Oriental (adresse ci-avant), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **soixante-dix-huit mille dirham (78 000,00 DH)**.

Le Montant de l'estimation des travaux est de **six million quatre cent quatre-vingt et onze mille trois cent treize dirham Toutes Taxes Comprises (6 491 313,00 Dhs TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental.

Les concurrents peuvent :

- Envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus-indiqué.
- Déposer leurs plis, contre récépissé au bureau d'ordre.
- Remettre leurs plis, au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Envoyer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

La visite des lieux aura lieu le **Jeudi 04 Novembre 2021 à 10h** à partir du siège de la Gendarmerie Royale de Jerada.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'Originale du certificat de qualification et de classification, selon le système de qualification et classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics, dans l'un des secteurs, classes et qualifications suivants :

Secteur	Classe minimale	Qualifications exigées
B	3	B1, B3, B6

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir un dossier technique conformément au Règlement de Consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Le règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental peut être téléchargé à partir du site portail de l'Agence de l'Oriental [www.oriental.ma](http://www.oriental.ma).